

ESPACE SOCIAL

Européen

N° 921 HEBDOMADAIRE DU 8 AU 14 JANVIER 2010 • PRIX : 8 €

Santé

**HPST, les décrets
à marche forcée
DPC, la polémique**

Économie sociale

**Les atouts du
titre-restaurant**

**Jean-Marc Borello
(Groupe SOS) investit
le sanitaire**

Prévoyance

**Malakoff-Médéric
stimule la santé
des entreprises**

Réforme de santé

Barack Obama touche au but

« L'économie sociale doit investir le champ sanitaire »

Entretien avec Jean-Marc Borello, délégué général du Groupe SOS, opérateur d'économie sociale très présent et réactif dans les champs sanitaire, médico-social et social.

Quel est le périmètre du Groupe SOS ?

Nous gérons à la fois des structures médico-sociales (crèches, hôpitaux, établissements pour personnes âgées ou adolescents, structures de soins pour toxicomanes) et des structures d'insertion (restauration, communication, événementiel, commerce équitable, développement durable) ainsi que des supports de presse.

À l'origine, l'association SOS Drogue internationale se préoccupait de personnes toxicomanes dont certaines étaient atteintes du Sida. Une autre association (SOS Habitat et soins) a donc été créée pour répondre aux besoins, puis une autre (SOS Insertion et Alternatives).

Puis d'autres associations et entreprises d'insertion ont encore rejoint le Groupe SOS constitué. L'ensemble des ressources est géré par un GIE et l'immobilier du groupe est géré par une coopérative immobilière

Le Groupe SOS comprend 11 entreprises d'insertion et 12 associations, génère 200 Ms€ de chiffre d'affaires, gère 180 établissements et emploie 3 000 salariés.

Compte tenu de la diversité des métiers et des champs d'action, la gouvernance du groupe est-elle aisée ?

C'est extrêmement facile.

Chaque patron d'établissement ou d'entreprise est un patron de PME et donc habilité à prendre des décisions qui concernent son établissement ; tout en respectant les valeurs du groupe et son manuel des procédures (ressources humaines, comptabilité, communication, finances, partenariats).

Il n'y a pas un siège qui décide et une traduction hiérarchique des décisions. J'assimile le pilotage du groupe à celui d'un ban de poisson et non à celui d'une baleine.

Comment la spécificité "économie sociale" du groupe le différencie-t-il d'un autre opérateur privé ?

L'ensemble (y compris les filières commerciales et immobilières) est détenu par les trois associations loi 1901 SOS : personne n'est propriétaire de rien et il n'y a pas de rémunération d'actionnaires.

L'autre différence avec un opérateur privé lucratif est l'écart maximum des salaires fixé par le conseil d'administration de 1 à 10. Cet écart est aujourd'hui de 1 à 6.

Les réformes sur le système de santé vous satisfont-elles et quel est leur impact sur le groupe ?

L'impact de ces réformes est à venir.

Nous avons l'impression d'avoir participé largement à la redéfinition du partenariat public privé (PPP) ; partenariat qui devrait d'ailleurs établir une distinction entre partenariat privé lucratif et partenariat privé non lucratif, ce dernier étant le parent pauvre du dispositif PPP. Nous travaillons avec un certain nombre de collectivités territoriales pour participer à la gestion d'établissements de santé dans le cadre du PPP.

Nous avons à concurrencer des groupes privés lucratifs sur des appels d'offres ou des reprises d'établissements et je regrette que nous soyons si peu à pouvoir le faire au sein de l'économie sociale et solidaire. Alors que l'ensemble des études menées montre que la gestion des établissements de santé par le secteur non lucratif est le meilleur modèle observé, y compris par l'Institut Montaigne dans un rapport très explicite.

Quelle est votre projection du concept "économie sociale" dans le champ sanitaire et social ?

Pour faire face à la nécessaire concentration du secteur social, il y a plus de structures qui cherchent à rejoindre des groupes que de groupes capables de les intégrer.

Il ne peut donc y avoir de concurrence sauvage et, en ce qui nous concerne, ce sont des structures associatives qui viennent vers nous.

Pour qu'il y ait réellement concurrence dans le champ sanitaire, il faudrait qu'il y ait plus d'acteurs. Or, aujourd'hui, dans ce type de savoir faire, il y a essentiellement la fondation Caisse d'Épargne en direction des personnes âgées.

L'économie sociale est certes présente dans le sanitaire mais au travers d'associations gestionnaires d'un seul établissement, dont la survie est bien souvent mise en cause.

Il convient que le secteur de l'économie sociale ne tarde pas à investir ces champs, faute de quoi le secteur lucratif s'y installera sans difficultés.

Propos recueillis par Michel Jouannot

